

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Musique de l'Inde du Nord
Code	
Filières, orientations et options	- Bachelor of Arts en musique - Discipline principale instrument - - Master of Arts en interprétation musicale - Concert - instrument - - Master of Arts en interprétation musicale - Orchestre -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Oui
Site	Genève Neuchâtel
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	60 minutes toutes les deux semaines
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Cours-atelier en petit effectif (jusqu'à 5 pers.)
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
Maîtriser les bases du répertoire traditionnel.	
5. Contenu et forme de l'enseignement	
Initiation aux systèmes rythmiques de l'Inde du Nord par la pratique des tablas, à partir des répertoires des six gharanas (écoles) traditionnelles.	

Cette étude est complétée par l'apprentissage du Konakol (chant rythmique de la tradition carnatique de l'Inde du sud).
Des retranscriptions de compositions de Mridangam (tambour de l'Inde du sud) sont également abordées.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Examen noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Prestation artistique

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Pas de remédiation <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

11. Validation du descriptif

Date de validation	2024
--------------------	------

Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM
-------------------------------	------------------------------------